

AMF Mutuelle : Assemblée Générale

L'Assemblée Générale qui s'est déroulée le 13 juin dernier a permis de rassembler 98 délégués représentant plus de 200 000 sociétaires de l'AMF (Comptables Publics, sociétaires bénéficiant de la Défense Pénale Professionnelle...) et des invités traditionnels (*Groupe Matmut*, Président MFP, MFPS, Présidents de Mutuelles de la Fonction Publique...).

Les délégués ont pris connaissance de l'ensemble des travaux menés par le Conseil ainsi que des sujets d'actualité (évolution de la SGAM Viana, Solvabilité II, résultats de la Société AMF Assurances, évolution du risque pécuniaire des Comptables Publics et perspectives tarifaires 2017) en consacrant le temps nécessaire aux évolutions et aux résultats de la Mutuelle.

Comme chaque année, les délégués ont eu à se prononcer sur le rapport de gestion, les comptes sociaux et consolidés. Les différentes résolutions ont fait l'objet d'une adoption à l'unanimité.

Le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Malgré une évolution sensible de la sinistralité des Comptables Publics, cet exercice conjugue croissance du portefeuille, du chiffre d'affaires et résultats positifs, les comptes sociaux en attestent.

1. Situation et activité de la Mutuelle au cours de l'exercice 2015

L'année 2015 a été marquée par une croissance importante de l'activité. Le chiffre d'affaires croît de 2,8 % et le portefeuille de contrats de 25,3 %.

Au 31 décembre 2015, l'AMF compte 256 757 sociétaires (+ 26,1 %) titulaires de 262 506 contrats, 29 389 contrats RPC (Responsabilité

Pécuniaire Personnelle des Comptables) et 233 117 contrats GPMT (Garanties de Protection Mutualiste pour Tous).

S'agissant de l'activité RPC, la diminution du chiffre d'affaires est liée aux mesures tarifaires concernant les comptables secondaires ainsi qu'au recul du portefeuille.

En 2015, l'AMF a continué de mener avec l'ACP (Association des Comptables Publics), l'AAC (Association des Agents Comptables), l'AFCM (Association Française de Cautionnement Mutuel) et l'ADAFIP (Association des Administrateurs des Finances Publiques) les actions de communication nécessaires pour faire connaître l'ensemble des incidences du nouveau régime de responsabilité des Comptables Publics.

Face à l'évolution du risque des Comptables Publics découlant de la jurisprudence de la Cour et des Chambres dans le cadre du nouveau régime (loi du 28 décembre 2011), l'AMF demeure attentive à la situation des Agents Comptables et des têtes de réseaux comptables qui connaissent une sinistralité accrue. Elle continue de garantir les Comptables Publics dans des conditions de mutualisation maximales et pour des tarifs demeurant accessibles à tous, qui devront évoluer pour rééquilibrer le résultat technique...

La forte évolution du chiffre d'affaires GPMT (+ 17,1 %) provient d'une croissance externe forte et de la bascule progressive des fonctionnaires sociétaires *Matmut* vers la filiale AMF Assurances.



© Philippe Couette

La Mutuelle s'est tout particulièrement attachée à maintenir les partenariats mutualistes avec les mutuelles de la Fonction Publique, afin de développer la notoriété et l'implantation de la filiale dans les trois Fonctions Publiques. Elle a renforcé son ancrage dans le *Groupe Matmut* via son adhésion à la SGAM Viana, qui rassemble **Matmut**, **Matmut Mutualité** et **AMF**. Elle va s'élargir à de nouveaux acteurs (Ociane, Mutlog...) et prendre le vocable de SGAM **Matmut**.

Elle a suivi les réflexions menées au sein du *Groupe Matmut* dans la perspective des évolutions liées à Solvabilité II et qui impacteront le fonctionnement de la SGAM actuelle. L'AMF est ainsi mieux sécurisée dans ses métiers et plus en capacité de s'adapter à toutes les évolutions de son environnement. Au 31 décembre 2015, 1691 sinistres RPC (+ 12,1 %), 807 sinistres Assistance à Domicile & Déplacement et DPP (Défense Pénale Professionnelle) ont été déclarés.

La sinistralité observée en Responsabilité Pécuniaire des Comptables évolue fortement par rapport à celle observée les années précédentes. Les effets de la réforme de 2011 et la montée en charge du nouveau régime sont constatés et la charge des sinistres évolue de 34 %.

La sinistralité en Défense Pénale Professionnelle et en Assistance à Domicile est conforme aux tendances du marché. La croissance des Sinistres en Assistance aux Personnes en Déplacement est en relation avec la croissance du portefeuille.

2. Évolution prévisible de la société et perspectives d'avenir

La croissance de l'activité et le niveau des fonds propres permettent d'envisager sereinement les évolutions que connaîtra l'entreprise à partir de 2016, qu'il s'agisse de l'Assistance ou de la Responsabilité des Comptables Publics.

3. Filiale AMF Assurances

Parmi les participations de la Mutuelle, la filiale **AMF Assurances** occupe une place privilégiée tant par les capitaux immobilisés, que par les enjeux métiers, la filiale contribuant aux équilibres techniques de l'AMF, par le développement des contrats GPMT dont elle assure la distribution.

Au 31 décembre 2015, l'AMF détient 4,90 % du capital social d'AMF Assurances, ce dernier s'élevant à 69 417 K€. Ce niveau de participation ne justifie plus la consolidation des comptes entre les deux entreprises.

L'exercice 2015 de la filiale se solde par un bénéfice de 1871 K€ contre un bénéfice de 9 368 K€ en 2014.

En 2015, malgré un contexte économique difficile, et un environnement très concurrentiel, la filiale s'est développée fortement grâce à une approche affinitaire porteuse en interne au *Groupe Matmut* et vis-à-vis des Agents publics.

La croissance des cotisations acquises nettes de réassurance s'est élevée à + 20 %.

4. Filiale SASU AMF Immo

La SASU **AMF Immo**, filiale dédiée à l'investissement immobilier, a été créée fin 2013.

La SASU **AMF Immo** a procédé, en 2015, à une augmentation du capital de 150 K€ (capital porté à 200 K€) financée par l'AMF.

La SASU **AMF Immo** a participé à hauteur de 50 % à la création, en 2015, de deux nouvelles SCI : la SCI ARA et la SCI Mutalliance. Ces opérations ont été financées en compte courant par l'AMF.

5. Exposé sur les résultats économiques et financiers

Comptes sociaux

L'AMF a comptabilisé 3 140 K€ de cotisations acquises nettes de réassurance en RPC au titre de l'année 2015 (+ 0,9 %) et 1 688 K€ de cotisations acquises GPMT (+ 17,2 %), soit une progression globale de 6,1 %.



De gauche à droite :

Claude Pain, Vice-Président - **Dominique Combe**, Vice-Présidente - **Isabelle Gueudry**, Directeur Général Délégué - **Jean-Luc Nodenot**, Président Directeur Général - **Jean-Marie Delaunay**, Vice-Président Délégué - **Christian Guicheteau**, Vice-Président - **Lionel Le Gall**, Secrétaire Général.

La charge de sinistres nette de réassurance s'est établie à 2 799 K€ (+ 11 %). Cette augmentation est due à l'effet conjugué de l'augmentation des règlements RPC et Assistance et de celle des provisions RPC.

Les frais d'acquisition et d'administration se sont élevés à 1 185 K€, en très légère augmentation (+ 0,9 %). Le résultat technique de l'exercice est de -19 K€.

Le compte de résultat non technique constitué principalement des produits financiers (788 K€ brut des produits transférés), conduit à un résultat de l'exercice de 395 K€.

Comptes SASU AMF Immo

La SASU AMF Immo présente un résultat à fin 2015 de -52 K€ constitué de 72 K€ de charges d'exploitation et de 20 K€ de produits financiers nets.

La convention d'intégration fiscale et la convention de groupement de fait entre AMF et la SASU AMF Immo sont appliquées depuis 2014.

Couvertures réglementaires

La marge de solvabilité requise (3,7 M€) est couverte 10,4 fois par les fonds propres. La non-prise en compte des plus-values latentes passe ce ratio à 9,2.

Les engagements réglementés (10,6 M€) sont couverts 3,4 fois par les placements et liquidités admises en représentation de ces passifs.

Cette situation financière permet de répondre dans de bonnes conditions aux exigences de Solvabilité I.

6. Les actions mutualistes

Une gouvernance mutualiste

Le Conseil d'Administration, les délégués, le Comité des Risques, les Comités Spécialisés d'Audit et de Prospective, de Sélection et de Rémunérations, la Commission de Contrôle et le Comité Mutualiste Fonds de Solidarité ont tous été mobilisés pour assurer une gouvernance mutualiste efficace et transparente, renforcée par des actions de formation, conforme aux exigences de Solvabilité II.



© Philippe Couette

Le Comité Mutualiste Fonds de Solidarité illustre une approche sociale qui lorsque la situation du sociétaire le nécessite, dépasse les exigences de la relation contractuelle.

Les partenariats

L'AMF s'est attachée à être présente, la plupart du temps avec la filiale AMF Assurances, au cours des grands événements qui rythment la vie des mutuelles ou des groupes mutualistes. L'AMF souhaite poursuivre l'accompagnement des mutuelles partenaires avec qui elle partage une vision identique des solidarités professionnelles, dans la perspective des référencements à venir...

Les partenariats historiques avec l'AFCM et les Associations (ACP, AAC, ADAFIP...) ont naturellement permis de valoriser les métiers comptables et de mieux protéger les Comptables Publics face à leurs risques.

En 2015, l'AFCM, l'ACP, l'AAC et l'AMF ont multiplié les interventions communes vis-à-vis des Administrations (DGFIP, Éducation Nationale...) et de la Cour des Comptes.

Par ailleurs, les trois structures gèrent de concert les adaptations découlant des réformes administratives et législatives d'ampleur tel que le nouveau dispositif légal de la

RPP, en vue d'articuler avec efficacité leurs actions respectives dans les domaines du cautionnement, de l'assurance et de la défense des intérêts des Comptables Publics. Elles sont également force de propositions concernant une Responsabilité Pécuniaire des Comptables effective et maîtrisée.

Huit années après sa reconfiguration, le modèle économique de l'AMF est stabilisé. Il permet de faire face notamment aux évolutions de la Responsabilité Pécuniaire des Comptables Publics. Les grandes opérations de gestion de l'exercice (montée en charge de Solvabilité II, évolutions du système d'information) ont été menées à bien par les services.

Par ailleurs, la SASU AMF Immo, filiale dédiée à l'investissement immobilier, commence à se développer et permettra à moyen terme d'accroître et diversifier les produits financiers de la Mutuelle. La solvabilité renforcée de la Mutuelle, la qualité de ses fonds propres sont des atouts indispensables pour faire face aux évolutions fortes des risques qu'elle assure, tout en conservant la confiance de son sociétariat et en particulier des Comptables Publics, et, pour s'inscrire pleinement dans les évolutions envisagées au sein de la SGAM Matmut.